

14033
RAM

UNION MONDIALE POUR LA NATURE (UICN)

RESEAU ZONES HUMIDES (RZH)



La grande Niaye de Dakar:
Problématique urbaine et enjeux environnementaux



• Janvier 2002

7/1033

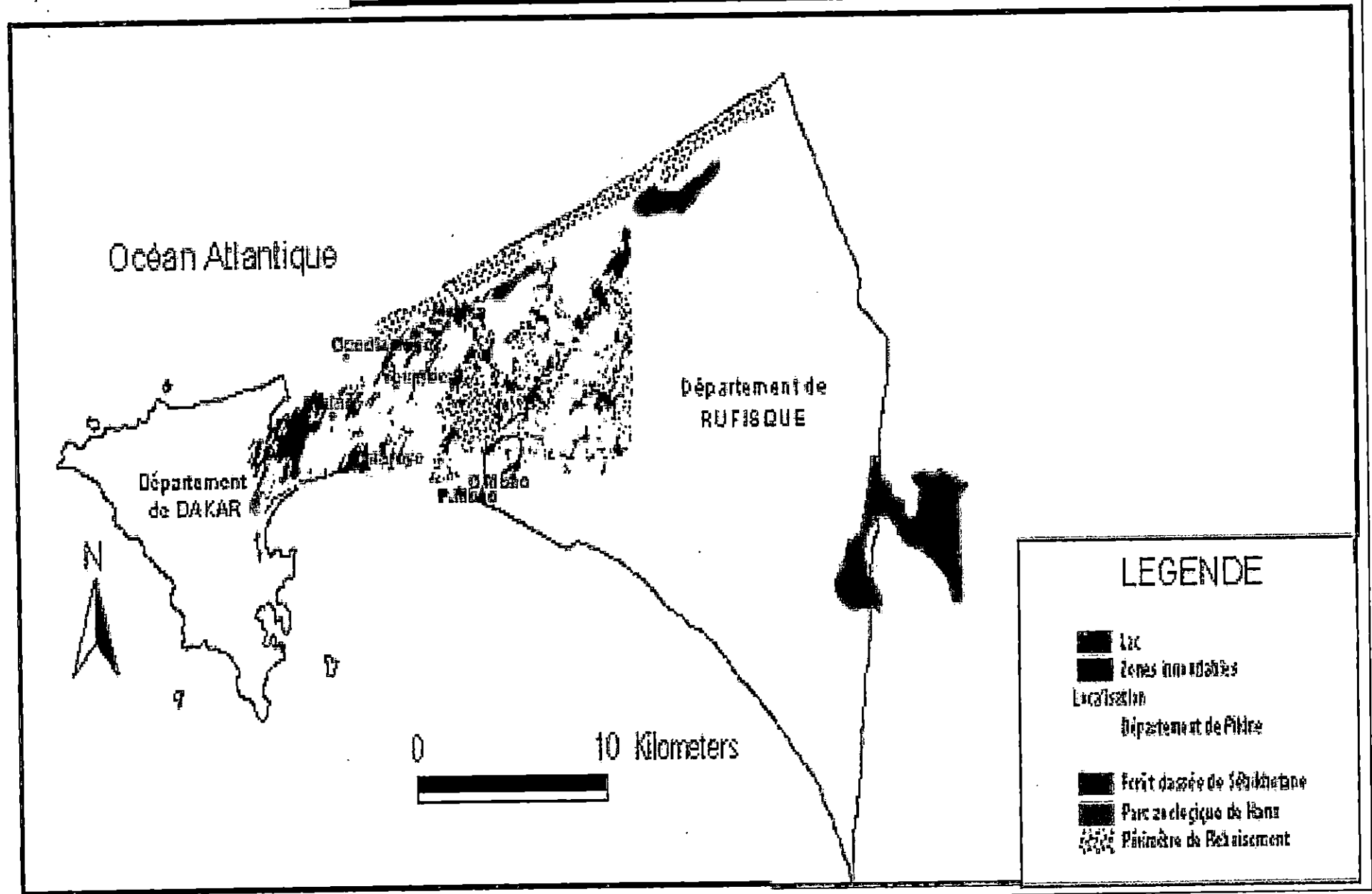
I. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

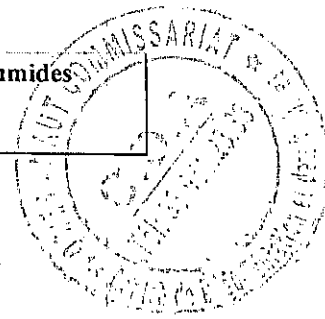
La grande Niaye de Dakar couvre une superficie de 4 800 ha. Elle est limitée au Nord et au Sud par l'océan Atlantique, à l'Ouest par le parc forestier de Hann et le quartier de Khar Yalla, à l'Est par Thiaroye-Gare et les quartiers de Diacksaw et Tivavouane. Face à l'urbanisation galopante et à la spéculation foncière, l'espace de la Grande Niaye s'est beaucoup rétréci du fait d'une occupation anarchique et incontrôlée. C'est ainsi que le système écologique reste dans son ensemble très perturbé et se pose le problème de sa survie.

Depuis 1982, cette zone de la Niaye a fait l'objet de la part de l'Etat, d'une déclaration d'utilité publique pour favoriser la mise en œuvre d'un programme d'aménagement à des fins de conservation, d'implantation de lieux de loisirs et de développement d'activités génératrices de revenus. Actuellement, cette Niaye de Dakar se trouve intégrée dans une dynamique d'urbanisation poussée qui risquerait, si aucune mesure conservatoire n'est prise et appliquée, de compromettre l'existence, dans un tissu urbain, de ce qui est communément appelé «*poumon vert*» de Dakar.

Face aux menaces qui pèsent sur l'avenir de cette Niaye, le Réseau « Zones Humides », a mené des investigations par des visites et des entretiens, pour identifier les différents acteurs y intervenant, recenser les différents programmes, leurs contenus et décrire de manière exhaustive, la situation à partir des contraintes, des ressources et des potentialités de la zone. A la lumière des activités recensées et de leurs impacts sur le fonctionnement de l'écosystème, une réflexion devrait être menée sur les stratégies de conservation à long terme des sites importants et indispensables à l'équilibre écologique de la région de Dakar.

GRANDE NIAYE DE DAKAR





II. CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES DE LA GRANDE NIAYE DE DAKAR

La grande Niaye de Dakar est constituée d'une succession de dunes, de cuvettes et de dépressions interdunaires où affleurent les eaux de la nappe des sables quaternaires qui s'étendent sur une bonne partie de la Presqu'île du Cap Vert. Ces eaux proviennent généralement d'un écoulement souterrain des eaux infiltrées pendant la saison des pluies à travers les sables dunaires. La succession de ces dépressions fait penser à l'existence d'un réseau hydrographique qui s'écoulait vers la mer. Exposées à une évaporation intense, la présence d'eau dans certaines dépressions ne dépasse pas les 5 mois dans l'année à cause de la baisse du niveau piézométrique de la nappe. Cependant dans les zones les plus basses, se maintient de manière pérenne une lame d'eau satisfaisante, généralement douce en saison des pluies et permettant ainsi de pratiquer la riziculture et le maraîchage. A l'Est de ces zones basses, se trouve le bassin de la nappe de Thiaroye. Cette nappe est exploitée par la SDE à partir des forages depuis 1950. Cette exploitation qui avait atteint 17 500 m³/jour en 1957, est aujourd'hui ramenée à 8000 m³/jour à cause de la baisse de la nappe mais surtout à cause d'une pollution de plus en plus importante constatée ces dernières années (teneur en nitrates supérieure à la norme). L'alimentation de ce système est assurée par les précipitations en saison des pluies, et les possibilités de recharge de la nappe se trouvent fortement réduites du fait de l'importante réduction des zones d'infiltration des eaux de pluies. En effet l'urbanisation dans la région de Dakar s'est très vite développée en occupant les zones dunaires favorables à un écoulement pérenne des eaux de pluie vers la Niaye.

La zone abrite une grande diversité biologique tant sur le plan faunistique que sur le plan floristique. Ce qui lui confère un intérêt biologique, écologique, scientifique et économique certain. L'avifaune est représentée par près de 140 espèces d'oiseaux, dont 40 espèces sont des espèces endémiques et 25 sont des espèces migratrices paléarctiques. La végétation naturelle se caractérise par sa grande richesse floristique avec de nombreuses espèces relictuelles des régions soudaniennes et sub-guinéennes qui poussent dans des dépressions interdunaires. Environ, 27 % des espèces végétales qui peuplent les Niayes sont originaires du domaine soudanien, 12 % du domaine subguinéen et 10 % du domaine sahélien (Ndiaye, 1998). Cette végétation naturelle était très fournie et était constituée en majorité de palmeraies à *Elaeis guinensis* au niveau des bas-fonds, de fougères diverses dans les

zones marécageuses inondées pendant l'hivernage, de groupements végétaux à *Pycnus mundtii*, à *Paspalum*, *Imperata* et *Typha sp.*, répartis en fonction de la profondeur de la nappe phréatique et de la nature du substrat.

Cette entité écologique a subi une érosion accélérée de ses ressources végétales sous la pression de facteurs multiples, ainsi de nombreuses espèces végétales subguinéennes ont disparu ou se trouvent menacées de disparition. On peut citer *Khaya senegalensis*, *Antiaris africana*, *Terminalia macroptera*, *Saba senegalensis* ou *madd*, *Andonsonia digitata*. On note aussi la quasi dégradation des formations à base de *Elaeis guinensis* (palmier à huile) et de *Borassus aethiopicum* (rônier).



Photo 1 : Vue partielle de la grande Niaye de Dakar surplombée par la cité Fadia (photo A. Tamba)

III. ACTIVITES DEVELOPPEES ET LEURS IMPACTS SUR LA GRANDE NIAYE DE DAKAR

Les activités développées sont nombreuses et éparses et, le plus souvent, sans un soucis de préservation de la fonctionnalité de l'écosystème dans sa diversité biologique et son importance économique et sociale.

3.1. Activités immobilières et commerciales

La forte concentration démographique au niveau de la banlieue dakaroise, liée en grande partie à l'implantation de toutes les activités économiques à Dakar, font que des besoins de plus en plus importants en logements ont développé une forte spéculation sur le foncier pour l'habitation et l'implantation de marchés et de cantines. La ville de Dakar accueille entre 40 et 50 000 nouveaux arrivants chaque année. Cet important flux de personnes favorise la prolifération de quartiers irréguliers et défavorisés, souvent établis sur des sites impropres à l'implantation d'habitations (bas-fonds, fortes pentes, marécages). Pour faire face aux besoins de plus en plus importants en parcelles et pour lutter contre l'expansion désordonnée des habitations et l'installation anarchique de bidonvilles, des programmes d'urbanisation ont été développés par des sociétés comme la Scat – Urbam, l'OHLM, les promoteurs privés et les collectivités locales.

3.1.1. SCAT – URBAM et OHLM

Ces sociétés ont ouvert de grands chantiers au niveau de la Grande Niaye de Dakar, pour contribuer à la résorption des déficits en logements et en terrains d'habitation. La Scat-Urbam dispose d'un titre foncier global de 4500 ha dans la région de Dakar. Sa création répond à un souci de l'état de mettre sur le marché de la construction immobilière, des terrains viabilisés et équipés ayant une assiette foncière légale, afin d'anticiper sur l'occupation anarchique de l'espace urbain. Cette société dans ses activités a viabilisé des terrains sur les sites de Grand Yoff et de Hann – Maristes (phases 1 et 2). Elle a ainsi mis en œuvre selon les responsables, des actions de préservation et de restauration de l'environnement de la Niaye sur ses sites de Hann – Maristes. Ces actions concernent la réalisation de ceintures vertes autour des points d'eau en collaboration avec l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Dakar, le renforcement et la stabilisation des berges, ainsi que la mise en place d'ouvrages de collecte et de déversement des eaux de ruissellement vers la Niaye.

3.1.2. Les collectivités locales

Suite au processus de décentralisation en vigueur depuis 1991, la gestion foncière dans la Grande Niaye est assurée par trois institutions que sont les communes d'arrondissement de la Pâte d'Oie, de Dalifort et la commune de Pikine. Pour faire face aux manques de ressources financières, les collectivités locales à travers les mairies, ont développé une

politique hardie de création de sites d'habitation et de commerce. Si bien que beaucoup d'espaces ont été aménagés dans cette optique sans concertation ni coordination entre les différents acteurs et institutions. Ce manque de coordination et de concertation se manifeste aussi à travers l'élaboration de plusieurs projets approuvés, de même type sur les mêmes sites (projet-Espace des Libertés de l'Association des Juristes Africains et le projet de Valorisation des Niayes de la mairie de la Patte d'oie). Les sites édifiés en terrains d'habitation ou de commerce, sont caractérisés par l'absence d'assainissement et d'équipements collectifs. Même les bas fonds marécageux et les flans des dunes, sont transformés en terrains d'habitation posant ainsi un problème d'insalubrité et d'insécurité pour les populations (les cas de constructions réalisées sur les flans des dunes de sables en face de la cité FADIA au golf sud, l'implantation de lotissements et de centres commerciaux au marché de Cambérène, à Dalifort, à Thiaroye – Gare et Thiaroye – sur - mer). L'inexistence de réseaux d'assainissement engendrent de réels problèmes de pollution et de santé avec la stagnation des eaux de pluie et la pollution de la nappe phréatique (exemple de la zone de Thiaroye).

3.1.3. Impacts sur la Grande Niaye

En plus de la baisse drastique de la pluviométrie, l'occupation anarchique des impluviums par les habitations a fortement réduit les capacités d'infiltration des eaux de pluie pour recharger la nappe phréatique. Les ruissellements qui en résultent vers les zones basses, sont à l'origine des inondations, constatées dans des quartiers comme Dalifort, Pikine, Thiaroye etc.... Les superficies dunaires ont fortement régressé passant de 701.9 ha en 1973 à 347.4 ha en 1989, pour être complètement occupées par des lotissements à usage d'habitations et de commerce à l'heure actuelle. Si bien qu'aujourd'hui même l'exploitation des sables de dunes est quasiment inexistante dans la zone. Les surfaces bâties dans les zones exondées des dépressions ont augmenté pour passer de 115.8 ha en 1973 à 196.8 ha en 1989 et à 403,7 ha à l'heure actuelle.

L'occupation de la plupart des zones exondées est attribuée, d'une manière générale, à la baisse du régime des pluies. Ce qui a contribué à l'assèchement de certaines dépressions et occasionné un ensevelissement progressif des Niayes suite à l'apport de sables issus de l'érosion éolienne des dunes. Les zones naturellement inondées par l'écoulement des eaux de pluie ont également régressé et les inondations des quartiers spontanés se sont amplifiées.

La superficie occupée par la végétation naturelle caractéristique de la zone inondée des dépressions, s'est considérablement réduite pour être pratiquement insignifiante.

De 1980 à nos jours, la physionomie de la Niaye a rapidement évolué sous l'effet combiné du climat et de l'action de l'homme. Les motivations d'ordre économique qui relèvent de l'urbanisation et de la spéculation foncière ont considérablement réduit l'espace agricole qui tend à s'incorporer à la ville. Les sites d'habitation des Parcelles Assainies, de la cité Fayçal, de Guédiawaye, Cambérène, Thiaroye, Pikine, Dalifort ont été en grande partie conquis sur la zone de la Niaye. Dans certains endroits de ces zones, la stagnation prolongée des eaux de pluie par manque de système d'évacuation approprié et la création de barrières entre les différents plans d'eau, favorisent la prolifération d'insectes et de maladies. Ce qui donne généralement une mauvaise perception des populations vis à vis de l'utilité de la Niaye. En effet, pour ces populations, la prolifération des moustiques tout au long de l'année et dont serait responsable la Niaye, reste une très grande préoccupation.

3.2. Activités agricoles (maraîchage, pêche, horticulture, arboriculture fruitière)

La principale activité économique de la zone est l'agriculture dans les dépressions. Le maraîchage et ses activités annexes comme l'horticulture et l'arboriculture fruitière y sont de rigueur depuis plus de 60 ans. La production agricole reste très diversifiée avec la tomate, le maïs, la salade, l'oignon, la carotte, la betterave, la patate douce, les choux, les fraises, le gombo, le haricot, le bissap et le riz, dans de petites parcelles intensément cultivées avec une forte utilisation de produits chimiques (engrais et pesticides).



Photo 2 et 3: Activités maraîchères sous les cocotiers et en association avec les palmiers (photo A. Tamba)

L'arboriculture fruitière a beaucoup régressé. La cueillette de noix de coco et la récolte du vin de palme sont également des activités menées dans la zone. La récolte de vin de palme bien qu'en baisse du fait de la dégradation avancée des peuplements de palmiers, reste une activité qui se poursuit dans une optique d'exploitation intensive sans relation avec les capacités de production des palmiers. Certains récolteurs rencontrés sur les sites des Niayes de Hann - Maristes et du Technopole, affirment prélever annuellement 7 à 8 litres de vin de palme en moyenne au minimum par palmier en âge de production. Ces prélèvements de sève réduisent les capacités de renouvellement et de développement du potentiel. La dégradation de la Niaye (baisse de la pluviométrie, baisse et salinisation de la nappe phréatique) et la surexploitation des palmiers, exposent les palmeraies à une disparition certaine, si des mesures de sauvegarde et de restauration de ces palmeraies ne sont pas prises.

L'horticulture ornementale, domaine d'activités du Regroupement des Producteurs de l'Horticulture Ornementale (REPROH, officiellement reconnu en 1994), se pratique à l'échelle de petites exploitations qui sont alimentées en eau par des puits peu profonds (céanes). Ces exploitations sont souvent localisées au Nord ouest de Dakar et principalement dans la zone de Cambéréne et de Hann - Yarakh. Des revenus de plus de 750 000 FCFA par an, sont tirés de ces activités agricoles en moyenne par exploitation. La production couvre environ 40% des besoins du marché de Dakar en produits horticoles et maraîchers avec plusieurs cycles de production dans l'année. Cependant, il faut souligner que l'utilisation des eaux polluées de la nappe et des eaux usées se développe de plus en

plus dans la production de légumes dont la consommation constitue de réels dangers pour la santé des populations.



Photo 4: Récolte de vin de palme (photo A. Tamba)

Jadis très développée, la production de la pêche continentale a subi, au cours des ces deux dernières décennies, une baisse considérable qui s'explique par une diminution du volume des plans d'eau et une dégradation de la qualité des eaux. Malgré la raréfaction des poissons, cette activité, procure des revenus journaliers pouvant atteindre 1500 à 2000 F CFA.

L'agriculture pluviale, la riziculture, le maraîchage et la pêche continentale restent les secteurs les plus affectés par la dégradation de l'environnement de la Niaye de Dakar à cause de la forte réduction des superficies cultivées (+ de 85 % des parties exondés) au profit de terrains d'habitation, de la baisse et de la pollution de la nappe.



Photo 5 et 6: activité de pêche au filet et à la ligne dans le site du Technopole (photo: A. Tamba)

3.3. Les activités socioculturelles et pédagogiques

Les activités socioculturelles se résument à l'implantation d'un lieu de culte et de pèlerinage de la confrérie Layenne, aux abords duquel se développe une intense activité agricole (maraîchage et riziculture). Ce site ferait l'objet d'un titre foncier au profit de la famille du vénéré guide religieux Seydina Limamoulaye.

Sur le plan de la formation des élèves et des étudiants, la Grande Niaye est une zone d'application expérimentale, qui malheureusement est entrain de perdre de ses intérêts scientifiques et pédagogiques du fait de cette forte urbanisation qui menace tout un écosystème dans son fonctionnement. Les cours Sainte Marie de Hann avaient entrepris beaucoup d'actions pour tenter de préserver la Niaye des Maristes sans succès, d'autant plus que la plupart des terrains occupés auraient été légalement cédés par l'état.

3.4. Autres activités développées dans le site

3.4.1. Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS)

Cette structure dispose d'une bonne partie de son patrimoine sur la zone de la grande Niaye de Dakar. L'ouvrage le plus important reste la station d'épuration des eaux usées de Cambéréne. La mise en place de cette station répond aux besoins d'assainissement par la collecte et le traitement des eaux usées de Dakar. La station recueillerait 13 000 m³/jour pour une capacité de traitement de 10 000 m³/jour. Depuis, les dysfonctionnements apparus

dans le processus de traitement des eaux usées à cause de la défectuosité de la chaîne de traitement, les eaux collectées seraient entièrement rejetés à la mer sans traitement au préalable. Ces disfonctionnements ont occasionné de nombreuses inondations et posé beaucoup de problèmes de pollution et de santé aux populations. Pour améliorer le fonctionnement et la capacité de traitement de la station d'épuration, d'importants programmes d'investissements seraient en cours ou sont prévus avec l'appui de l'état et des bailleurs de fonds, afin de porter la capacité de traitement à 40 000 m³/jour vers la fin de l'année 2002. La mise en place d'un processus de traitement tertiaire des eaux usées pourrait porter selon l'ONAS, les rendements épuratoires entre 97 et 98 %. Une partie de cette eau traitée servira à alimenter en eau le golf international et les groupements maraîchers et horticoles pour des besoins journaliers respectifs de 2000 m³ et 800 à 1000 m³. Le surplus des eaux traitées devrait être évacué vers la mer.

L'ONAS, selon les responsables, disposerait d'une bonne capacité d'action et d'intervention dans la problématique de la sauvegarde de la Niaye, ainsi qu'une bonne disposition à s'impliquer dans toutes les actions développées ou à développer. L'évacuation vers la mer d'une si grande quantité d'eau traitée avec des rendements épuratoires qui atteindraient 97 à 98 % constitue un gâchis. Une meilleure stratégie de valorisation de ces eaux devrait être développée dans le cadre de l'agriculture urbaine et péri - urbaine, de la pisciculture et de restauration de certains milieux.

3.4.2. SONES

Les activités de la SONES restent liées à l'exploitation de 7 forages dans la zone de Thiaroye pour l'alimentation en eau de Dakar. A cause de la forte pollution de la nappe phréatique par des nitrates, La SONES envisage l'arrêt du pompage de ces forages. Avec des prélèvements journaliers de 7000 à 8000 m³, l'arrêt de ces forages risque de favoriser la remontée de la nappe phréatique déjà polluée et l'inondation des zones les plus basses.

3.4.3. TECHNOPOLE

La création du Technopole répond à une politique de l'état pour le développement des entreprises et structures non polluantes essentiellement tournées vers les nouvelles

technologies de l'information et de la communication, vers la recherche et l'agro-industrie dans une zone de 300 ha dont une partie (109 ha) est réservée à l'implantation du golf international. Une dizaine de projets ont été agréés par l'état sénégalais et les seules activités en cours sont celles de la SONATEL, en dehors de la construction du golf international. Sur un espace encore très réduit se développent des activités maraîchères et de pêche qui méritent d'être intégrées dans le schéma global de valorisation et de gestion du site.

3.4.4. GOLF INTERNATIONAL

Dans le cadre d'une convention liant l'état du Sénégal et la Compagnie Sahélienne d'Entreprise (CSE), l'implantation d'un golf international est en cours de réalisation sur 109 ha dans le site du Technopole. L'objectif principal est de doter Dakar d'une infrastructure devant contribuer à développer le tourisme au Sénégal et à maintenir un espace vert respectant les zones naturelles. L'alimentation en eau pour assurer l'arrosage du gazon et des milliers d'arbres plantés (près de 30 000 pieds selon les responsables) se fait à partir de micro forages et de pompage au niveau des mares existants ou créés dans le site. Les besoins en eau pour assurer l'arrosage du gazon et des espaces verts sont évalués à 2000 m³ par jour. Et avec plus de 80 % des eaux du site qui sont salées, la CSE développe d'autres stratégies (prospection d'eau douce, utilisation d'espèces tolérantes à la salinité etc...), en attendant la possibilité d'être alimentée à partir des eaux traitées de la station d'épuration de Cambérène. L'aménagement du golf, présente certes des cotés positifs sur le plan esthétique mais présente des insuffisances pour le maintien de la fonctionnalité de l'écosystème en tant que tel. En effet, l'ensemble des plans d'eau constituaient un réseau qui favorise l'écoulement naturel de l'eau. La segmentation de ces différents plans d'eau pourraient entraîner de fortes perturbations sur la diversité biologique du site. La stagnation des eaux et l'intense évaporation vont probablement accentuer les phénomènes de salinisation et favoriser l'envahissement des plants d'eau par des espèces *Typha australis*.



Photo 7: Etang dans le domaine du golf avec renforcement des berges



Photo 8: Pompage pour l'arrosage du gazon (site du golf)



Photo 9: Aménagement d'espaces verts (site du golf)

IV. ETAT ACTUEL DE LA GRANDE NIAYE ET MESURES CONSERVATOIRES

A l'heure actuelle, la Grande Niaye est largement entamée avec comme conséquences majeures, la réduction progressive de la surface des cuvettes et des dunes bordières au profit des habitations, la diminution des plans d'eau dans la plupart des cuvettes suite au déficit pluviométrique constaté ces dernières années, l'occupation des surfaces d'infiltration des sables dunaires (moteur principal de l'alimentation de la nappe phréatique). En plus, des prélèvements divers qui sont opérés et de la régression des biotopes en présence, on constate une diminution du nombre d'espèces animales et végétales caractéristiques du site, une salinisation progressive des terres agricoles et une forte pollution du site par des déchets d'origine diverse. Cette pollution provient des dépôts d'ordures ménagères, de gravats mais aussi des déversements clandestins de liquides et autres produits de vidange des fosses septiques ainsi que des résidus polluants libérés par la station d'épuration de Cambérène. Les dépôts anarchiques d'ordures sur les berges risquent de provoquer à la longue, un comblement du site. Tous ces facteurs de dégradation constituent de graves menaces pour cet écosystème complexe et important du point de vue des valeurs qui lui sont associées sur le plan écologique, social, économique et culturel.

Des projets de gestion et de préservation de la Niaye ont été élaborés dans le passé sans que cela puisse aboutir à leur mise en œuvre. C'est l'exemple du projet d'Aménagement et de Valorisation de la Grande Niaye de Pikine qui avait été déclaré d'utilité publique par le décret n° 82-307 du 23 juin 1982. De même, dans le cadre du plan directeur d'urbanisme de Dakar, 1982 - 2001, un programme d'action pour la sauvegarde et le développement urbain des Niayes a été élaboré par le Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. L'objectif de ces programmes étant d'assurer la valorisation de la Niaye, tout en préservant la fonctionnalité et l'intérêt écologique du site. Ces projets élaborés et le plus approuvés par les différentes instances de décision, n'ont jamais pu être mis en œuvre. Parmi ceux-ci on peut citer le projet « Espace des libertés », le projet « PASDUNE » et le projet d'Aménagement du parc naturel des Niayes.

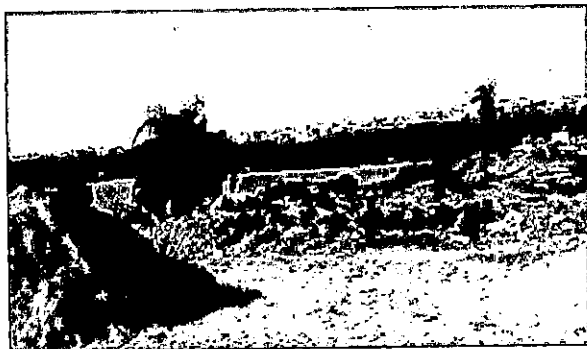


Photo 10 et 11: Déversement d'ordures aux abords de la niaye dans la zone de Cambérène (photo A. Tamba)



Photo 12: Déversements de gravats et d'ordures dans la Niaye des Maristes et de Cambérène (photo A. Tamba)



Photo 13: Dégradation de la végétation naturelle avec la mortalité des palmiers (photo A. Tamba)

4.1. **Projet ESPACE DES LIBERTES**

Ce projet initié par l'Association des Juristes Africains en collaboration avec la mairie de Dakar a été aussi adopté par le nouveau gouvernement en 2001. Il se veut être un espace de promotion des libertés, de contribution à la préservation d'un grand espace vert dans la capitale, d'épanouissement de la jeunesse dans un environnement sain et attractif et un laboratoire écologique dans le respect et la sauvegarde de l'environnement. Ce projet, élaboré depuis 10 ans et qui n'a pas encore été réalisé faute de financement, bénéficie d'un site de près de 40 ha dans l'espace compris entre la Patte d'oie, les parcelles assainies et le croisement de Cambérène. L'affectation du terrain s'est faite à partir des titres fonciers de l'état pour 8, 412 ha, des titres fonciers privés pour 16, 843 ha et des titres non immatriculés pour près de 14 ha. Une bonne partie du terrain (60 %) a été soustraite des terrains de cultures maraîchères, occupés le plus souvent par des irréguliers. Le projet « Espace des Libertés » prévoit dans son plan, plusieurs composantes dont le maintien et le développement des activités maraîchères qui constitue aussi une expression des libertés selon les promoteurs. Ce projet s'inscrit à l'Agenda national 21 adopté par la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio, 1992).

4.2. **Projet PASDUNE**

Ce programme d'aménagement de la Grande Niaye de Pikine et de Thiaroye sous la supervision de la Direction des Espaces Verts Urbains (DEVU) comporte :

- un programme de reboisement pour fixer les pentes dunaires par des plantations appropriées afin de limiter l'avancée des sables vers les cuvettes ;
- la réhabilitation et une protection renforcée des formations végétales de palmiers à huile et de cocotiers ;
- un remembrement, en exploitations familiales et en exploitations d'expérimentation agricole, des terres propices aux cultures maraîchères, horticoles et fruitières dans une optique de développement de l'agriculture urbaine et péri urbaine en valorisant d'avantage les opportunités offertes par les possibilités de réutilisation des eaux traitées de l'ONAS;

- un équipement des terres impropres aux cultures à des fins socioculturelles, éducatives, sportives et récréatives pour toute l'agglomération de Dakar ;
- un aménagement des dépressions profondes en pièces d'eau et lacs pour assurer l'assainissement de la Niaye et développer d'autres activités;
- le renforcement et la création de nouvelles stations d'épuration pour assurer le traitement des eaux usées réutilisables pour les productions horticoles et maraîchères et le développement des espaces verts.

4.3. Projet d'Aménagement du Parc Naturel des Niayes

Ce projet élaboré par la commune d'arrondissement de la Patte d'Oie, a pour objectif, de mettre en place un centre commercial, un village traditionnel et touristique, un parc d'attraction, l'aménagement d'un lac artificiel et de zones d'activités maraîchères et horticoles sur un site de 77 ha dont les occupants ont été expropriés.

V. PROBLEMATIQUE DE LA GESTION FONCIERE DANS LA GRANDE NIAYE DE DAKAR

La diversité et la pluralité des intervenants, ainsi que l'occupation anarchique de l'espace rendent extrêmement complexe la situation foncière de l'entité écologique de la Niaye.

Depuis la fin de l'année 1996, de nouvelles constructions et de nouveaux lotissements ont vu le jour dans la Niaye et se poursuivent aujourd'hui aux dépiments des autres activités. Le maintien d'une telle tendance, risque de détruire à jamais le poumon vert de Dakar.

Le manque de concertation et de coordination des acteurs intervenant dans la zone, a favorisé les occupations anarchiques et le plus souvent illégales, posant parfois de sérieux problèmes juridiques sur le foncier. La situation foncière de la grande Niaye de Dakar reste des plus complexes et l'examen du plan cadastral ne reflète pas la réalité de la situation et des occupations, bien que près de 95 % des terrains soient immatriculés (même ceux des zones dépressionnaires). La plupart des implantations (Technopole, golf international...),

se font après expropriation des occupants illégaux dans la majorité des cas. Il ressort des investigations, qu'environ 98 % des terrains immatriculés appartiennent à l'état contre seulement 2 % pour les privés. Le boum foncier dans la région de Dakar, s'est traduit par l'occupation de la presque totalité de l'une des composantes du système des Niayes. Il s'agit des zones dunaires complètement occupées par des lotissements et des habitations, réduisant ainsi la surface d'infiltration des eaux de pluie. Bien que des projets soient élaborés dans l'optique de valoriser la Niaye de Dakar dans toutes ses composantes, les activités sont développées sans préoccupation des impacts négatifs sur la fonctionnalité de l'écosystème. Il reste évident que des options claires n'avaient pas été définies sur les rôles dévolus à la grande Niaye. D'autant plus que la quasi totalité des terrains immatriculés appartenaient à l'état et paradoxalement, l'anarchie qui se développe dans cette zone est essentiellement orientée vers l'occupation à usage d'habitation du site par tous les moyens.

La révision du Plan directeur d'urbanisme de Dakar en date de 1967, par synthèse des données urbaines 1980-1981, et qui prend en compte l'horizon 2001 a fait ressortir quelques contraintes à la mise en œuvre des besoins en urbanisme de la ville de Dakar. En effet, des contraintes existent sur la définition des potentialités du site, des superficies à urbaniser et sur la clarté des objectifs définis et des stratégies à mettre en œuvre dans le plan directeur d'urbanisme.

La valeur foncière des terrains qui dépasse aujourd'hui 25 000 CFA par m², entretient une forte spéculation. Et malgré les politiques du Gouvernement en matière d'habitat (élaboration de politiques et de stratégies ambitieuses, mise en place d'institutions et de mécanismes en vue de la production de logements pour le plus grand nombre), les prévisions de croissance en matière d'occupation de l'espace par les services de l'urbanisme sont généralement dépassées. Le développement de la ville se fait à des cadences démesurées avec des contours difficiles à maîtriser, favorisant ainsi, une occupation anarchique de l'espace urbain par l'aménagement de sites impropres à l'habitation.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Niaye de Dakar, du fait de ces caractéristiques biophysiques, du rôle qu'elle joue sur le l'écologie de la ville et des fonctions que lui attribuent les populations, mériterait son maintien et sa préservation dans la dynamique urbaine dans laquelle elle se trouve insérée aujourd'hui. Laquelle dynamique risque, si des mesures conservatoires ne sont pas prises et mises en œuvre, de compromettre son existence. De nombreuses contraintes pèsent sur le maintien de l'équilibre écologique de la Niaye dont le fonctionnement demeure assez peu complexe. Les problèmes majeurs sont la baisse du niveau de la nappe phréatique, du fait de la réduction de la pluviométrie, de l'occupation des zones d'infiltration des eaux de pluies et des prélèvements importants d'eau.

Malgré la volonté des pouvoirs publics de protéger la Niaye, les occupations irrégulières et anarchiques n'ont pas été stoppées. Pour mettre fin à cette situation qui compromet dangereusement la survie de cet écosystème, et qui installe une grande confusion entretenue par les spéculateurs immobiliers, les exploitants agricoles et les autres acteurs, il paraît important de clarifier le statut juridique de la Niaye. C'est semble t'il l'objet d'un avant projet de décret autorisant l'élaboration d'un plan directeur de sauvegarde et de développement urbain, actuellement dans le circuit. L'entrée prochaine en vigueur de ce projet de décret permettra sans doute la mise en œuvre d'un plan directeur après son adoption par décret et qui prendrait en charge le Projet PASDUNE et ses différentes composantes telles que le projet Espaces des Libertés, Technopôle, Golf International...En principe, le futur cadre juridique et réglementaire devrait régler définitivement les droits d'occupation de l'espace et jeter les bases d'une cartographie fiable et d'un aménagement adéquat de la Grande Niaye de Dakar.

La mise en œuvre d'un programme d'aménagement et de valorisation de la Grande Niaye de Dakar nécessite forcément une étroite collaboration non seulement entre les différents acteurs mais aussi entre les ministères et services techniques concernés, les collectivités locales riveraines. Au préalable, un programme d'information et de sensibilisation devrait être développé en direction de toutes les catégories d'acteurs. L'objectif étant d'arriver à sensibiliser tout le monde sur la nécessité de construire un ensemble cohérent s'intégrant harmonieusement au plan d'aménagement urbain de Dakar. Pour garantir les synergies

souhaitées, il importe de définir un cahier de charges qui expliciterait les droits et les obligations des différents occupants.

La sauvegarde de la Niaye doit donc nécessairement passer par la mise en œuvre d'un plan d'aménagement concerté qui concilient les intérêts des différents acteurs, la fonctionnalité et les valeurs attachées à l'écosystème.

Face à cette situation, il urge donc de mener des actions qui viseraient :

- à sensibiliser toutes les couches de la société sur le rôle combien important de la Niaye dans le tissu urbain ;
- à clarifier le statut juridique de la Niaye ;
- à mettre en place un cadre de concertation et de coordination des activités entre les différentes institutions et structures impliquées de près ou de loin dans sa gestion ou intervenant dans le site.
- à réactualiser et à faire la synthèse des différents plans d'aménagement et de valorisation de toutes les composantes pour une gestion intégrée rationnelle de la zone.
- de mettre en place d'une Autorité chargée de la gestion et de la préservation de la grande Niaye

BIBLIOGRAPHIE

- 1 WADE, Cheikh Samba.- 1991. Dalifort : un bidonville rescapé de la périphérie de Dakar. Mémoire de maîtrise. Département de géographie. Université Cheikh Anta DIOP. Dakar.
- 2 NIANG, Mouhamadou.- 1991. La restructuration des quartiers spontanés de Dakar. Exemple du projet de Dalifort. Mémoire de maîtrise. Département de géographie. Université Cheikh Anta DIOP. Dakar.
- 3 Urbanisme et habitat : les termes de la lettre de politique de développement. (In : Habitat, n°5. mars 1998 ; P : 33-38).
- 4 Ministère de l'urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement.- Etude du plan directeur de l'urbanisme de Dakar : Livre blanc. Octobre 1982.
- 5 NDONG Youssou.- 1990. Etude de l'évolution récente d'un écosystème intra-urbain : cartographie des transformations des paysages des Niayes de Pikine-Thiaroye et environs. Mémoire de maîtrise. Département de géographie. Université Cheikh Anta DIOP. Dakar.
- 6 UICN. Identification et caractérisation des sites de la zone des Niayes au Sénégal. Mars 1998.
- 7 NDIAYE Paul : les « NIAYES », Monographie Nationale sur la Biodiversité au Sénégal (p 14); Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ; 1998.
- 8 MEPN : Stratégie Nationale et Plan National d'Actions pour la Conservation de la Biodiversité, 1998.

MINISTÈRE DE L'URBANISME
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DES ESPACES VERTS URBAINS

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT POUR LA SAUVEGARDE ET
LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DES NIAYES.

PASDUNE

PLAN VERT DE LA RÉGION METROPOLITAINE DE DAKAR

(VISION VERTE A ARTICULER AU PDU DAKAR HORIZON 2025)

